

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 21 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-025

APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 novembre 2016 au montant de 256 540,14 \$ et la liste des comptes à payer au 30 novembre 2016 au montant de 220 391,26 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 novembre 2016 au montant de 256 540,14 \$ et autorise le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2016 au montant de 220 391,26 \$.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire